



GyRe

Gymnase de Renens

BROCHURE ÉLÈVE

TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE (TMSP)

2026-2027

Brochure Élève

Août 2026

Cadre réglementaire

RECG chap. III, art. 23	Description du contenu de formation du certificat de maturité spécialisée
Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale art. 17 al. c	Description du TMsp
Maturités spécialisées Plans d'études	Description spécifique du TMsp pour chaque maturité spécialisée

Description

Le certificat de maturité spécialisée comprend un travail de maturité spécialisée dans le domaine professionnel choisi, préparé de façon individuelle, il est constitué d'un document écrit et doit être défendu oralement.

Axé essentiellement sur l'expérience acquise au cours du stage professionnel induit par le cursus ou sur la formation de nature professionnelle, le TMsp a pour objectif de permettre au candidat de démontrer ses compétences à :

- analyser et évaluer des situations professionnelles ;
- transmettre son expérience, sa perception personnelle, ses découvertes dans le cadre de la rencontre avec le milieu professionnel ;
- chercher de la documentation, évaluer, exploiter et structurer l'information ;
- porter un regard critique sur ses propres connaissances ;
- s'investir dans son travail avec régularité et autonomie.

Le résultat de la réflexion et de recherches menées au cours de la période de préparation se traduit par un texte de dix à quinze pages, sans les annexes. Une défense orale est par ailleurs l'occasion de démontrer la maîtrise du sujet.

Encadrement

Pour la réalisation du TMsp, l'élève bénéficie du soutien de deux accompagnants.

Le répondant TMsp, maître du gymnase, accompagne le candidat dans toute la phase de définition du thème du travail, dans les différentes étapes de sa rédaction, ainsi que dans la mise en forme de la présentation finale. C'est lui qui reçoit le candidat pour le conseiller dans la méthodologie, pour le guider dans la meilleure façon d'exploiter ses expériences sur le terrain, pour stimuler sa réflexion et le cadrer dans sa rédaction. C'est donc à lui que revient l'essentiel du temps à consacrer pour le suivi du travail. Le répondant TMsp est le référent principal. Pour les élèves qui effectuent un stage, une visite sur le lieu de stage par le répondant TMsp est la bienvenue mais n'est pas obligatoire. Le suivi du stage n'est pas de sa responsabilité, mais cela permet une coordination autour du TMsp.

Le répondant métier est en principe un expert de la Haute école spécialisée, ou un professionnel attaché à l'institution dans laquelle l'élève accomplit son stage. Il pourra conseiller le candidat durant la phase de définition du sujet et répondra aux questions d'ordre technique et professionnel. Le répondant métier n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.

Les élèves sont responsables de communiquer le nom de leur répondant métier à leur répondant gymnase.

Les coordonnées des répondants gymnase sont communiquées aux Hautes Écoles et aux élèves de la filière communication et information. Les élèves sont responsables de communiquer le nom de leur répondant métier à leur répondant gymnase, le cas échéant.

Évaluation

Pour que le TMsp soit validé, le candidat doit avoir obtenu au moins la note 4. Si le TMsp n'est pas validé, l'élève échoue sa Maturité Spécialisée et a le droit de redoubler une fois.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Le document écrit est évalué par le maître répondant et le répondant métier. Il donne lieu à une note (arrondie au demi-point).
- La défense orale a lieu en présence des deux répondants qui attribuent une note (arrondie au demi-point).
- Le calcul de la note finale varie selon les maturités spécialisées (voir ci-dessous)

Pour rappel, l'article 42 du Règlement des Gymnases (2016) stipule

« En cas de fraude ou de tentative de fraude dans un travail scolaire ou à l'examen, en particulier en cas de plagiat, la note 1 est attribuée. »

Rendu du travail

Le travail est rendu sous format papier ou numérique, selon la préférence des répondants. Si le format papier est privilégié, une reliure n'est pas nécessaire. Deux exemplaires sont demandés : un pour chaque répondant (trois dans le cas des élèves en MSCl-IG). De plus, l'élève enverra dans tous les cas un exemplaire numérique pour sauvegarde à la doyenne en charge du TMsp, le répondant gymnase l'y rend attentif. La diffusion du document est de la responsabilité de l'élève qui doit respecter les exigences de ses répondants.

Envoi numérique du TMsp

Les élèves font parvenir une copie numérique à V. Khan, par e-mail (violaine.khan@vd.ch), et nomment leur document de la façon suivante :

TMsp_nom_prénom(élève)_filière(IM ou IG ou TO ou ID ou SA ou TS ou AD)_26_27

Saisie du titre du TMsp

Les élèves renseignent le titre de leur TMsp via le lien HERMES qui leur est envoyé au printemps et auquel ils sont rendus attentifs par V. Khan. En l'absence de ce titre, la bonne délivrance du diplôme lors de la cérémonie des promotions ne peut pas être garantie.

Les élèves redoublant-e-s doivent également à nouveau renseigner le titre de leur TMsp, même s'ils-elles ne le refont pas lors de leur 2e année.

Défense

La date de la défense orale est fixée par les répondants, d'entente avec le candidat, en respectant les échéanciers indiqués ci-après pour chaque filière. Le répondant gymnase communique au candidat les informations nécessaires en temps voulu (date, heure, lieu et salle).

La défense orale dure 45-50 minutes et se déroule selon les modalités suivantes :

- 15 à 20 minutes de présentation ;
- 15 minutes de questions/réponses ;
- 10 à 15 minutes de délibération. *

Spécificités des différentes maturités spécialisées

Maturité spécialisée santé (MSSA)

[MSSA] Contenu

Le contenu du TMsp se répartit comme suit :

- Une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) où l'élève se situe par rapport à l'institution dans laquelle il est engagé pour effectuer son stage (attentes par rapport à la formation pratique, description des responsabilités confiées, position du stagiaire par rapport au fonctionnement, etc.).
- Une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière. Il s'agira de décrire cette dernière, d'analyser les moyens mis en œuvre pour faire face à celle-ci et de mener une réflexion sur ses conséquences. C'est l'occasion de mettre en évidence les apports de la formation théorique et/ou pratique permettant de faire face à ce type de situation. Cette partie peut s'achever par une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.

[MSSA] Évaluation

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. Dans ce cas un nouveau stage dans une institution socio-sanitaire, d'une durée de quatre semaines, doit être suivi. Aucune remédiation n'est possible.

[MSSA] Calendrier

Phase 0 Mise en place	Début novembre 2026	Prise de contact avec le candidat – lancement du travail – présentation des modalités du TMsp au candidat
Phase 1 Information	Début décembre 2026	Lancement du travail – rencontre
	Début janvier 2027	Rencontre tripartite, présentation des critères d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	29.01.2027	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat du Gymnase de Renens
	12.03.27	Reddition de la première version du TMsp
	19.03.27	Retour critique
Phase 3 Évaluation	3.05.27	Reddition de la version définitive du TMsp
	10.05.27 - 04.06.27	Défense du TMsp
	04.06.27	Délais de remise au secrétariat de l'évaluation finale par le.la répondant.e et envoi du TMsp en format PDF par l'élève à violaine.khan@vd.ch

Maturité spécialisée travail social (MSTS)

[MSTS] Contenu

Le contenu du TMsp se répartit comme suit :

- Une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) où l'élève se situe par rapport à l'institution dans laquelle il est engagé pour effectuer son stage (attentes par rapport à la formation pratique, description des responsabilités confiées, position du stagiaire par rapport au fonctionnement, etc.).
- Une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière. Il s'agira de décrire cette dernière, d'analyser les moyens mis en oeuvre pour faire face à celle-ci et de mener une réflexion sur ses conséquences. C'est l'occasion de mettre en évidence les apports de la formation théorique et/ou pratique permettant de faire face à ce type de situation. Cette partie peut s'achever par une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.

[MSTS] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne pondérée de la note de l'écrit et la note de l'oral selon la formule

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. En cas d'échec, le redoublement de l'année de formation en MSTS est possible, une fois seulement. Le stage spécifique de 24 semaines et le TMsp doivent alors être accomplis une nouvelle fois. Aucune remédiation n'est possible pour le TMsp.

[MSTS] Calendrier

Phase 0 Mise en place	Début novembre 2026	Prise de contact avec le candidat – lancement du travail – présentation des modalités du TMsp au candidat
Phase 1 Information	Début décembre 2026	Lancement du travail – rencontre
	Début janvier 2027	Rencontre tripartite, présentation des critères d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	29.01.2027	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat du Gymnase de Renens
	12.03.27	Reddition de la première version du TMsp
	19.03.27	Retour critique
Phase 3 Évaluation	3.05.27	Reddition de la version définitive du TMsp
	10.05.27 - 04.06.27	Défense du TMsp
	04.06.27	Délais de remise au secrétariat de l'évaluation finale par le.la répondant.e et envoi du TMsp en format PDF par l'élève à violaine.khan@vd.ch

L'institution dans laquelle l'élève effectue son stage se charge de nommer un responsable de stage. L'élève est responsable de communiquer le nom de cette personne à son.s.a répondant.e gymnase.

Maturité spécialisée communication et information, Tourisme (MSCI-T)

[MSCI-T] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui rend compte de la capacité de réflexion et d'innovation de la candidate ou du candidat dans le domaine du tourisme. Le TMsp débute par un rapport de stage qui porte sur les 24 semaines effectuées dans le domaine (environ 50% du TMsp). Ensuite, l'élève développe, au choix (environ 50% du TMsp) :

- une idée créatrice ou un projet novateur en relation avec l'entreprise du stage. Le projet peut aussi se développer détaché du lieu de stage, mais doit être en rapport avec le domaine du tourisme. Cela peut aussi être une proposition d'amélioration du fonctionnement d'un événement touristique observé dans le cadre du stage ;
- une recherche théorique argumentée sur un sujet dans le domaine du tourisme, par exemple une réflexion sur l'avenir du tourisme ou le incoming/outgoing.

[MSCI-T] Déroulement de l'oral

Voici comment se déroulera l'oral (la répartition du temps diffère légèrement des autres défenses).

- 20 minutes de présentation de l'élève (stage et projet novateur)
- 30 minutes de questions/réponses
- 10 minutes de délibération

[MSCI-T] Évaluation

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. En cas d'échec, le redoublement de l'année de formation en MSCI-T est possible, une fois seulement. Un stage spécifique de 12 semaines et le TMsp doivent alors être accomplis une nouvelle fois. Aucune remédiation n'est possible pour le TMsp.

[MSCI-T] Calendrier

Projet novateur	Recherche théorique
• Description du projet	1. Description et délimitation de la thématique de la recherche
• Profil du client	2. Objectifs de la recherche
• Originalité du projet	3. Contexte de la thématique étudiée
• Communication du projet : - forme - support	4. Questionnement sur la thématique : a. b. c. etc.
• Questionnement : - estimation du coût du projet - partenaires ? - et autres questions spécifiques au projet	5. Etapes du travail : Enquêtes, fiches,...
• Étapes du travail	6. Bibliographie
• Bibliographie	7. annexes éventuelles : image, esquisse ou schéma..
• Annexes éventuelles : image, esquisse ou schéma..	

[MSCI-T] Calendrier TMsp

Phase 1 Information	Fin septembre - début octobre 2026	Lancement du travail – prise de contact avec l'élève, lancement du TMsp, consigne pour le rapport de stage, méthodologie, élaboration du projet, distribution des grilles d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	11.12.26	Remise de la proposition argumentée de projet de TMsp aux deux répondants (projet novateur ou recherche théorique)
	23.12.26	Validation du projet de TMsp par les deux répondants
	11.01.27	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat du Gymnase de Renens
	22.01.27	Reddition de la première version du TMsp en deux exemplaires
	29.01.27	Retour critique
Phase 3 Évaluation	25.03.27	Dernier délai pour la reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	12.04.27 – 23.04.27	Défense du TMsp
	23.04.27	Envoi du TMsp en format PDF par l'élève à violaine.khan@vd.ch

Maturité spécialisée communication et information, Informatique de gestion (MSCI-IG)

[MSCI-IG] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui doit permettre de démontrer les aptitudes à chercher, structurer et exploiter de l'information ainsi que les aptitudes à développer une réflexion personnelle sur un sujet de recherche.

La thématique doit être liée au monde de l'informatique de gestion : les systèmes d'information, la communication ou la gestion des données. L'étude doit porter sur un sujet tiré de l'un des domaines de l'informatique de gestion et traiter un aspect professionnel spécifique.

Le sujet et le plan du TMsp sont validés par le répondant TMsp et le répondant métier.

[MSCI-IG] Évaluation

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. En cas d'échec, le redoublement de l'année de formation en MSCI-IG est possible, une fois seulement. Aucune remédiation n'est possible pour le TMsp.

[MSCI-IG] Calendrier

Phase 1 Information	Septembre 2026	Lancement du travail – prise de contact avec l'élève, lancement du TMsp, méthodologie, élaboration du projet, distribution des grilles d'évaluation
	Fin septembre – début octobre 2026	Rencontre tripartite
Phase 2 Recherche et Rédaction	Fin octobre 2026	Remise du projet de TMsp aux personnes répondantes et validation du sujet
	2.11.26	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
	01.02.27	Reddition de la version intermédiaire du TMsp en deux exemplaires
	08.02.27	Retour critique
Phase 3 Évaluation	01.03.27	Dernier délai pour la reddition de la version définitive du TMsp en trois exemplaires (répondant gymnase, ETML et HEG-GE).
	15.03.27 – 26.03.27	Défense du TMsp
	26.03.27	Envoi du TMsp en format PDF par l'élève à violaine.khan@vd.ch

Maturité spécialisée communication et information, Ingénierie des médias (MSCI-IM)

[MSCI-IM] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui présente un travail de recherche et une réflexion personnelle autour d'une thématique liée au domaine de l'ingénierie des médias. Il s'inscrit dans un projet pratique qui consiste à élaborer ou analyser un produit média (flyer, affiche, présentation, page web, etc.). Le TMsp doit ainsi permettre de démontrer les aptitudes des candidat-e-s :

- d'une part à chercher, à exploiter et à structurer l'information autour d'un sujet inscrit dans le domaine préprofessionnel dans lequel se déroule l'année de formation ;
- d'autre part à développer une réflexion personnelle sur un sujet de recherche, soit un produit média, défini d'un commun accord avec le répondant TMsp et en collaboration avec le répondant métier de la HEIG-VD.

L'élève consacre un demi-jour par semaine, pendant l'année à son TMsp. Il dispose via l'ERACOM des moyens techniques nécessaires à la réalisation de la partie pratique du travail.

[MSCI-IM] Évaluation

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. En cas d'échec, le redoublement de l'année de formation en MSCI-IM est possible, une fois seulement. Aucune remédiation n'est possible pour le TMsp.

[MSCI-IM] Calendrier

Phase 1 Information	Octobre 2026	Lancement du travail – prise de contact avec l'élève, lancement du TMsp, méthodologie, élaboration du projet, distribution des grilles d'évaluation
	Fin octobre- début novembre 2026	Rencontre tripartite ou quadripartite, présentation de la grille d'évaluation, validation du projet
Phase 2 Recherche et Rédaction	04.12.26	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
	26.02.27	Reddition de la version intermédiaire du TMsp en deux exemplaires
	05.03.27	Retour critique
Phase 3 Évaluation	25.03.27	Dernier délai pour la reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	12.04.27- 23.04.27	Défense du TMsp
	23.04.27	Envoi du TMsp en format PDF par l'élève à violaine.khan@vd.ch

Maturité spécialisée communication et information, Information documentaire (MSCI-ID)

[MSCI-ID] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui se compose de deux parties :

- 1) un rapport de stage (environ 2/3 du TMsp)
- 2) une note de synthèse qui inclut un résumé d'article (environ 1/3 du TMsp).*

L'élève consacre un jour par semaine, pendant l'année, le vendredi, à ces différentes étapes du TMsp (corpus de textes, bibliographie, rapport de stage, résumé d'articles, note de synthèse).

* La note de synthèse représente un exercice professionnel dont la maîtrise est indispensable aux candidats qui envisagent une formation dans l'information documentaire. En début d'année, la HEG-GE propose une liste de thématiques du domaine professionnel, dont l'élargissement est envisageable sur proposition. Chaque candidat en choisit ou en propose une. Il ou elle constitue d'abord un corpus de huit textes sur le thème choisi et établit une bibliographie. Il ou elle rédige ensuite un résumé d'un des articles du corpus, selon les consignes données en cours. En lien avec la thématique, il ou elle doit en présenter la pluralité des points de vue de manière synthétique et en démontrer les nuances.

[MSCI-ID] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. En cas d'échec, le redoublement de l'année de formation en MSCI-ID est possible, une fois seulement. Aucune remédiation n'est possible pour le TMsp.

[MSCI-ID] Calendrier

Phase 1 Information	Début octobre 2026	Lancement du travail – prise de contact avec l'élève, lancement du TMsp, consigne pour le rapport de stage, méthodologie, élaboration du projet, distribution des grilles d'évaluation
	2.11.26	Remise du corpus de textes relatifs à la note de synthèse (bilan intermédiaire)
	23.11.26	- Remise du corpus de textes pour validation - Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
Phase 2 Recherche et Rédaction	11.01.27	Remise du plan de la note de synthèse pour validation
	15.02.27	Remise de la 1 ^{ère} version de la note de synthèse pour validation
	22.02.27	Retour critique
Phase 3 Évaluation	22.03.27, à 8h	Dernier délai pour la remise de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	12.04.27 – 23.04.27	Défense du TMsp
	23.04.27	Envoi du TMsp en format PDF par l'élève à violaine.khan@vd.ch

Maturité spécialisée arts et design (MSAD)

[MSAD] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui présente un travail de recherche et une réflexion personnelle et documentée autour de la production artistique réalisée dans l'option spécifique, en principe, au cours du 2e semestre de l'année de maturité spécialisée à l'ECAL. Il doit en expliciter la démarche. Le TMsp est en principe préparé de façon personnelle. Il peut toutefois être réalisé à deux (maximum) si la collaboration trouve une justification reconnue par les répondants de l'ECAL et du gymnase.

(extrait du document élaboré par l'ECAL à l'attention des élèves en MSAD)

D'une longueur indicative d'environ 10 pages (partie texte), il comprendra les aspects suivants :

Première partie (env. 2 pages de texte) Choix de l'option suivie

1. Raisons du choix de l'option
2. Description des spécificités propres à cette option
3. Lien entre le choix d'option et le futur projet professionnel
4. Description des connaissances acquises dans cette option durant le 1er semestre en année propédeutique
5. Regard critique et auto-évaluation (sur la base des évaluations du 1er semestre, points forts/points faibles)

Deuxième partie (nombre de pages à déterminer avec le/la répondante gymnase)

1. Consigne proposée et réalisation pratique
2. Choix personnel et présentation de la problématique

Suivi du travail de pratique, sous forme de journal de bord tenu régulièrement en cours de réalisation et partie intégrante du TMsp.

- Suivi des étapes de réalisation, étoffées de références, d'une recherche contextuelle dans le champ de l'art, du cinéma ou du design et ajout d'images ou d'illustrations
- Mise en évidence des choix ou des renoncements en cours de réalisation
- Raisons et regard critique à ce propos
- Apports des cours théoriques, des cours généraux, des cours d'options + connaissances personnelles
- Inventaire des découvertes/nouvelles perspectives de travail
- Conclusion

Constats sur l'expérience pratique

1. Apports personnel/professionnel de l'expérience pratique
2. Apports personnel/professionnel du TMsp

[MSAD] Évaluation

Le document écrit est évalué par le répondant du gymnase (examineur) et le répondant professionnel (expert) et donne lieu à une note. La production réalisée qui sert de base au TMsp est présentée et commentée lors de la défense orale. La défense a lieu en présence des deux répondants qui attribuent une note.

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

[MSAD] Calendrier global du suivi des TMsp

éc a l

MSAD - Maturité spécialisée Arts et Design 2026 – 2027 Calendrier du suivi des TMs

- Rencontre à l'ECAL entre les partenaires de formation (étudiant·e, répondant·e gymnase professeur·e d'atelier et répondant·e ECAL : **date à définir, le vendredi 5 février ou 12 février (horaire à planifier)** ;
Objectifs :
 - prise de contact ;
 - présentation de la problématique (moodboard, maquettes, croquis) ;
- Début du travail écrit avec le/la répondant·e du gymnase : **dès validation de la problématique par le/laprofesseur·e d'atelier et le/la répondant·e ECAL** ;
- Remise d'une 1^{re} version du TMs au/à la répondant·e du gymnase comportant la première partie (choix de l'option etc...) : **au plus tard le lundi 15 mars** (ou selon appréciation du/de la répondant·e gymnase) ;
- Lecture et critique par le/la répondant·e gymnase ;
- Remise d'une 2^e version du TMs au/à la répondant·e gymnase : **au plus tard le lundi 26 avril** (ou selon son appréciation) ;
- Lecture et critique par le/la répondant·e gymnase ;
- Pré-évaluations du travail pratique, en présence du/de la répondant·e gymnase : **vendredi 14 mai** (ou selon convenance, date à définir avec les professeur·e·s d'atelier, env. 20-30 minutes par étudiant.e) ;
- Évaluations du travail pratique dans le cadre des évaluations de l'Année Propédeutique : **entre le mardi 18 et le jeudi 20 mai à l'ECAL** ;
- Remise d'une 3^e version du TMs au/à la répondant·e gymnase : **au plus tard le vendredi 28 mai** (ou selon son appréciation) ;
- Lecture et critique par le/la répondant·e gymnase : **au plus tard le jeudi 3 juin** ;
- Possibilité d'imprimer les travaux de maturité à l'ECAL sur papier spécial : **du lundi 7 au jeudi 10 juin** ;
- Remise de la version définitive papier et numérique du TMs au/à la répondant·e gymnase et au/à la répondant·e ECAL : **jeudi 10 juin** ;
- Présentation orale du TMs au gymnase : **date à définir entre le lundi 14 et le jeudi 24 juin. Le jury est composé du/de la répondant·e gymnase et du/de la répondant·e ECAL en tant qu'expert·e.**